# FICHE 3: Utilisation de camions-citernes

Le principe est d'alimenter en eau les réservoirs du réseau défaillant à l'aide de camions-citernes. Les camions-citernes doivent être à usage alimentaire, de même que les tuyaux utilisés pour leur remplissage. Ils sont remplis par de l'eau provenant d'un autre réseau d'eau destinée à la consommation humaine (suivi dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire effectué par l'ARS).

L'avantage de cette solution est qu'elle permet de garantir une continuité quantitative de l'alimentation en eau.

Toutefois, généralement on considère par précaution que l'eau n'est plus potable après passage en citerne ou en bâche et ne peut plus être utilisée pour les usages alimentaires (boisson et préparation des aliments).

Par contre, il est nécessaire de prendre en compte le délai de mise en œuvre de cette solution qui peut être long.

En effet, de nombreux problèmes sont à résoudre :

## Le réseau de secours

Il est important de vérifier au préalable que la situation ayant entraîné l'abandon momentané des captages réguliers ne touche pas également (actuellement ou à court terme) le réseau qui sera utilisé pour remplir les camions-citernes.

De plus, celui-ci doit être en mesure d'assurer quantitativement (dans l'idéal en totalité) les besoins en eau du réseau défaillant. Si ces besoins ne sont remplis que partiellement, une démarche d'économies de l'eau peut être mise en place sur le réseau de secours. Si cela ne suffit pas, il faudra envisager le recours à différents réseaux...

Le réseau de secours doit également fournir une eau qui répond aux critères de qualité exigés pour la consommation humaine.

### Les camions-citernes

Seuls des camions-citernes de type usage alimentaire peuvent être utilisés. Cela concerne donc des entreprises privées spécialisées dans le transport de liquides alimentaires (lait, jus de fruits, vins, ...). La Préfecture peut effectuer une procédure de réquisition si les démarches engagées préalablement par la collectivité n'aboutissent pas.

#### A noter : les camions des pompiers ne sont pas utilisables.

Avant la première utilisation de la citerne, il est nécessaire de pratiquer un nettoyage complet de la cuve par une désinfection énergique à 5 mg/l de chlore actif (soit 1 berlingot de 25 cl d'Eau de Javel à 36°chl pour 5 m3 d'eau) suivie d'une vidange totale.

Le remplissage des citernes à partir du réseau se fait à l'aide de tuyaux souples déjà existants sur le camion-citerne ou apportés à cette occasion. Ces tuyaux doivent être d'usage alimentaire et avoir été préalablement nettoyés et désinfectés (une fiche de procédure pourra utilement être établie).

L'eau transportée dans la cuve doit, elle, être désinfectée manuellement à raison de 1 mg/l de chlore actif (soit 1 environ berlingot de 25 cl d'Eau de Javel à 36°chl pour 25 m³ d'eau).

# Le remplissage des réservoirs

Le remplissage des réservoirs depuis la cuve se fait à l'aide de tuyaux souples déjà existants sur le camion-citerne ou apportés à cette occasion. Ces tuyaux doivent être d'usage alimentaire et avoir été préalablement nettoyés et désinfectés (une fiche de procédure pourra utilement être établie).

Cette opération doit être menée délicatement et proprement afin de ne pas contaminer l'eau transportée (surtout du point de vue microbiologique).

## La mise en service

L'ensemble de ces interventions, qui est réalisé parfois par un personnel non-qualifié et souvent dans l'urgence, manque malheureusement de fiabilité en termes de sécurité sanitaire.

Il est donc important de tester la concentration résiduelle en chlore actif dans le réservoir une fois le remplissage terminé. Si les résultats sont insuffisants (inférieurs à 0,3 mg/l), il est nécessaire de prévoir une nouvelle chloration de l'eau, soit manuellement dans le réservoir en utilisant de l'Eau de Javel, soit dans une station de potabilisation existante si le réservoir est à l'amont.

Par ailleurs, afin de sécuriser sur le plan sanitaire cette alimentation en eau provisoire, il convient de mettre en oeuvre, en relation avec l'ARS, un programme de surveillance spécifique de l'eau distribuée, notamment vis-à-vis de sa qualité microbiologique pendant la durée du dispositif.

# **Remarques**

A noter que les camions-citernes peuvent également servir à distribuer de l'eau potable directement à la population. Les conditions d'utilisation sont les mêmes que celles décrites plus haut.

Les camions-citernes sont alors installés dans un lieu d'accès facile et connu par les usagers qui viennent s'y ravitailler. Il existe alors un risque sanitaire supplémentaire lié aux récipients utilisés par la population qui ne sont pas toujours nettoyés et désinfectés.

Aussi cette démarche est assez rare et il est préférable d'organiser lorsque c'est possible une distribution d'eau embouteillée (Voir fiche 5).